

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 23 OCTOBRE 2015

Affaire suivie par H. Desormes
PV2015.07.05
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOpte avec rectification du
nombre de votants : il y avait 9
membres présents et 8
procurations soit 17 votants.

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 15 octobre 2015, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 23 octobre 2015.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- M. Jacques BOUCHAND, MCF, site ESPE de la Vienne, UP,
- M. Bertrand LEBOT, PRCE, site ESPE de Niort, UP
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP,

Représentants de l'Université de Poitiers :

- M. Jean-Philippe BIOLLEY, Assesseur Pédagogie de Sciences Fondamentales et Appliquées

Personnalités extérieures :

- Mme Nicole PELLEGRIN, ESENESE
- M. Eric ESPERET, Président du CE
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF, ULR,
- Mme Isabelle SUEUR, Vice-présidente CEVU, ULR

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE

Étaient représentés :

- Mme Elvire DIAZ, procuration à M. LEBOT
- Mme Agnès GIRAUD, procuration à M. LEBOT
- M. Philippe PEAUD, procuration à M. BOUCHAND
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M. DEFEVER
- Mme Valérie MARMIN, procuration à M. COTTRON
- Mme Anne-Marie BORREGO, procuration à M. ESPERET
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, procuration à M. MOTILLON
- M. Arnaud REVEL, procuration à M. MOTILLON

Étaient excusés :

- Madame Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP
- Madame Valérie FAVIEZ-DECROIX, MGEN
- Madame Annick VALETTE, MAIF
- Madame Marie SOULISSE, directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP
- Monsieur Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente, UP
- Monsieur Philippe DEVAUX, directeur du site ESPE de la Vienne, UP

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

PROJET DE PROCES VERBAL ADOPTE

POINT 2 : Informations diverses 2015 présentées par M Cottron

1 / Le GIS (signature convention de partenariat le 2 novembre 2015, contribution de l'ESPE)

M Cottron rappelle la constitution, à l'initiative de la Région Poitou-Charentes, d'un groupement d'intérêt scientifique « Innover avec le Numérique pour l'Enseignement, la Formation et les Apprentissages » qui associe les acteurs éducatifs de l'actuelle région et les entreprises qui développent des supports et outils numériques. L'ESPE est associée à l'élaboration de manuels scolaires dématérialisés dans le cadre de ce groupement et participera à un projet de recherche porté par le laboratoire Techné dans le cadre du CPER. Ce projet « Rémasco » concerne la conception d'un manuel scolaire (le principe, le modèle) et la réalisation d'un chapitre (expérimentation, comparaison des usages, des effets) pour la discipline Histoire/Géographie en classe de lycée. Entre janvier et juin 2016, les collègues de cette discipline rattachés à l'ESPE, des professeurs stagiaires MEEF dans le cadre du module projet collaboratif, des étudiants du Master IME, des IA-IPR, des tuteurs terrain seront associés à 6 groupes qui travailleront en aveugle avec carte blanche pour chaque groupe pour constituer un manuel scolaire et concevoir un fragment (un chapitre). Suivra une phase d'évaluation en septembre puis la modélisation des livrables permettant l'extension dans d'autres disciplines.

2/ Appel à projet e-Fran

Lors de sa venue à Poitiers courant septembre, le Recteur Jean-Marc Monteil, chargé de mission national pour le numérique par le Gouvernement, avait pu présenter les contours d'un appel à projet doté de 30 millions d'Euros, autour d'une logique de « territoires éducatifs d'innovation numérique ». Cet appel à projet intitulé e-FRAN, qui vise à soutenir des expérimentations innovantes, des projets imaginées par des écoles, collèges, ou lycées, a été lancé. Les projets porteront sur l'utilisation d'outils numériques dans les pratiques d'enseignement ou sur l'éducation à la société numérique dans son ensemble. Ces projets doivent fédérer autour d'un projet innovant, établissements d'enseignement scolaire (un ou plusieurs), collectivités territoriales, entreprises, laboratoires de recherche, associations, autres acteurs de l'éducation. Des réunions de travail vont être programmées entre ces acteurs pour examiner les possibilités de répondre à cet appel, au niveau de notre académie ou en associant les académies de la COMUE sur un projet partagé.

3/ Les étudiants apprentis professeurs, nouveau dispositif EAP (MC)

A la rentrée de septembre 2015, un dispositif de formation par apprentissage d'étudiants en M1 a été mis en place dans les académies de Créteil et de la Guyane pour le 1^{er} degré.

Il a été annoncé mi-septembre 2015 que ce dispositif serait étendu pour certaines disciplines du second degré (mathématiques, lettres, anglais et allemand) dès cette même rentrée 2015 pour des étudiants en L2 et L3 de la Licence.

Par un courrier du 18/10, le rectorat de l'académie de Poitiers informe les présidents des deux universités d'un contingent de 16 étudiants apprentis professeurs (EAP) mis au recrutement dans notre académie.

Isabelle Sueur annonce que le 1^e courrier a été envoyé par la DGRH et la DGESCO et qu'il n'appartient pas à ces services d'imposer aux universités l'alternance de ces formations. Cela est du ressort des universités en collaboration avec la Région qui décide du nombre de places ouvertes à l'alternance au mois de juin en préparation de la rentrée suivante. Il n'est pas envisageable de mettre en place ce dispositif en 15 jours, d'autant que l'université de la Rochelle n'est pas en capacité de répondre à la demande de formation imposée.

M Cotttron précise que l'Université de Poitiers est sur la même position. L'ESPE n'est pas concernée directement puisque le dispositif concerne les L2 et L3. Par ailleurs, il souligne que la conférence des présidents d'université n'a pas été associée à ce projet de formation par apprentissage.

4/ Mise en place à l'ULR de la formation de proximité des stagiaires 2nd degré affectés en Charente Maritime

Il est rappelé la structure mise en place cette année pour la formation transversale des professeurs stagiaires du second degré, avec une formation de proximité dispensée dans chaque chef-lieu de département selon le département d'affectation de ces stagiaires.

P Motillon indique que la formation a pu ouvrir avec l'appui d'un demi-poste administratif octroyé par le rectorat jusqu'en décembre 2015. Les emplois du temps ont été faits, les intervenants ont été choisis. Il reste à faire l'inscription seconde de ces stagiaires à la Rochelle. Il demande qui va payer les enseignants.

Isabelle Sueur précise que l'ULR assumera ce qui correspond à une charge habituelle et que l'UP par convention prendra en charge les dépenses supplémentaires.

M Cotttron précise qu'un groupe de travail composé de L Le Bigot, C Costa, M Cotttron, P Motillon et I Sueur s'est saisi de ces questions de mise en œuvre de cet avenant spécifique à la convention liant les établissements partenaires de l'ESPE.

5/ Renouvellement de certains membres du conseil d'école :

C Costa évoque le renouvellement partiel du Conseil d'école (un siège dans le collège B des Maîtres de conférence et personnels assimilés suite au départ de Fanny Renard ainsi que quatre sièges de titulaires et quatre sièges de suppléants pour le collège F des usagers). La date retenue serait le mardi 1^{er} décembre. Les listes électorales sont en cours d'élaboration en concertation avec l'Université de La Rochelle et les quatre composantes partenaires de l'Université de Poitiers. La date prévisionnelle d'affichage des listes est le 10 novembre, la date limite de dépôt des listes de candidatures le 25 novembre. L'arrêté électoral est en cours de finalisation.

M Cotttron précise que la date prévisionnelle du scrutin est un mardi. Une partie des fonctionnaires stagiaires PLC sera en formation transversale ce jour-là. Les lieux de vote seront sur les quatre lieux de formation. Voteront à l'Université de La Rochelle les fonctionnaires stagiaires qui sont inscrits à l'Université de Poitiers mais affectés sur le département de la Charente maritime. D'autres fonctionnaires stagiaires seront en responsabilité. Ils iront voter dans leur département d'affectation.

C Costa ajoute qu'aucun jour de la semaine ne permettait de s'assurer de la présence de l'ensemble des fonctionnaires stagiaires.

P Motillon demande s'il n'est pas possible d'organiser un scrutin sur deux journées.

E Espéret répond que cela semble difficile car il y a le problème de la mise sous scellé des urnes pendant la nuit. Il demande par ailleurs s'il est possible de voter par correspondance ou par internet.

C Costa précise que le vote électronique est possible pour les scrutins nationaux. Il ajoute que la question sera posée au service juridique de l'UP.

P Motillon estime que certains fonctionnaires stagiaires pourraient se plaindre de ne pas pouvoir participer au vote.

B Lebot déclare partager cette crainte.

C Costa répond qu'il existe la possibilité de voter par procuration. Il ajoute que la question sera également posée au service juridique.

Membres nommés :

C Costa indique que suite à des changements de fonction, deux des quatre représentants de l'Université de Poitiers doivent être nommés par le Président, il s'agit des assesseurs à la pédagogie des UFR Lettres et langues et Faculté des Sciences du Sport.

Par ailleurs, concernant le représentant du CNED, M Mbaye a quitté l'établissement et doit être remplacé par un homme pour ne pas rompre la parité du Conseil.

Il ajoute que le Ministère a été saisi des difficultés de l'ESPE relatives à l'obligation de parité de son Conseil et que la réponse n'est à ce jour pas parvenue.

M Cotttron ajoute que le successeur de l'assesseur à la pédagogie de Lettres et langues est une femme alors que le précédent était un homme. Au même moment, le représentant de la MAIF au Conseil d'école (Mme Valette) a déclaré ne plus être en mesure de siéger. La MAIF souhaite que Mme Valette soit remplacée par M Lapiteau. Il faut acter lors de la présente séance le remplacement de Mme Valette par M Lapiteau. Ce changement de sexe du représentant de la MAIF permettra le remplacement de

l'ancien assesseur à la pédagogie de l'UFR Lettres et langues (Francisco Ferreira) par sa remplaçante sans rompre la parité du Conseil. M Cottron précise que c'est une opportunité de conserver la parité mais que des difficultés similaires pourraient survenir à l'avenir.

E Espéret demande si M Lapiteau est intéressé aux activités de l'ESPE.

P Motillon répond qu'il est enseignant au lycée Valin de La Rochelle et est très au fait de la formation des enseignants.

Le Conseil d'École doit se prononcer sur le remplacement de Mme Valette par M Lapiteau

Nombre de votants : 17 (9 présents et 8 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

PROJET ADOPTE

POINT 3 : EXAMEN DU BUDGET DE LA COMPOSANTE ESPE

C Costa précise en préambule que le projet de budget présenté n'est qu'une composante du budget de l'Université de Poitiers qui sera soumis aux instances en fin d'année. Il ajoute que le budget prévisionnel 2016 de l'ESPE est pour partie intégré au budget partenarial ESPE auquel participent également l'Université de La Rochelle, le Rectorat et le CNED.

Le niveau des recettes de ce projet de budget est de 505 348 € (473 247 € au BP 2015). L'augmentation est principalement due à l'augmentation de la dotation de fonctionnement versée par l'Université de Poitiers. Cette hausse est cependant relative car elle est liée au fait que des financements qui étaient jusqu'alors intégrés aux recettes de l'ESPE hors budget sont désormais intégrées au budget prévisionnel. Il s'agit des versements de crédits d'OP Pro dans le cadre de la formation continue et des reprises d'études.

La principale source de recette est la dotation de fonctionnement versée par l'Université de Poitiers. Son montant brut est de 911 716 €. Après prélèvements tels les rémunérations des CDI et CDD de l'ESPE (201 413 €), un montant pour l'UB Paie (224 891 €), la gestion des médiathèques intégrées (104 000 €), la prise en charge du coût des fluides sur les sites de Niort et Angoulême (52 000 €), l'entretien des locaux du site de la Vienne (22 646 €), ... le montant net versé est de 299 375 €.

C Costa ajoute que compte tenu du futur déménagement des locaux du site des Deux-Sèvres au Pôle universitaire niortais en septembre 2016, le prélèvement du coût des fluides devrait diminuer lors de l'exercice budgétaire 2017.

Les recettes sont également composées de la dotation de l'UB Paie. Celle-ci sert à rémunérer les heures complémentaires, les vacances des enseignants extérieurs ainsi que les vacances Biatss. Son montant n'est pas connu à ce jour. Il sera déterminé à partir du potentiel d'heures d'enseignement disponibles au regard des besoins de l'ESPE.

La dotation d'investissement s'établit à 72 073 € (79 636 € au BP 2015).

Enfin, les ressources propres s'élèvent à 133 900 € (128 200 € au BP 2015). Les sources principales sont les subventions allouées par les Conseils départementaux des Deux-Sèvres et de la Charente (133 000 €). Compte tenu du prochain déménagement du site niortais déjà évoqué, seuls 50% du montant attendu du CD des Deux-Sèvres sont inscrits au budget. Si besoin, une inscription complémentaire sera opérée lors du premier budget rectificatif de l'exercice 2016.

Outre ces deux subventions, 750 € sont inscrits pour une subvention du PESI dans le cadre d'un projet partenarial avec Haïti ainsi que 150 € de recettes de photocopies.

Les dépenses s'élèvent également à 505 348 € (473 247 € en 2015). La répartition par grandes masses est la suivante :

- 432 525 € de dépenses de fonctionnement (393 611 € en 2015) ;
- 72 073 € de dépenses d'investissement (79 636 € en 2015) ;
- 750 € de dépenses de personnel hors UB Paie (0 € en 2015).

La répartition par axes stratégiques est la suivante :

- la formation initiale et continue est l'axe majoritaire avec 217 075 € (177 169 € au BP 2015) :

Il s'agit des dépenses liées au cœur de métier de l'ESPE. Les principaux postes de dépenses sont les frais de missions (125 825 €) ainsi que la location et la maintenance des copieurs (23 600 €). Les prévisions de dépenses de déplacement sont en augmentation du fait notamment du nombre plus élevé de formateurs académiques qui interviennent dans les formations de l'ESPE.

B Lebot évoque le nombre croissant de déplacements pour les formateurs de l'ESPE et de la fatigue que cela provoque.

C Costa ajoute qu'au BP 2015, cet axe était au niveau du montant devancé par l'axe Pilotage (respectivement 37% et 41% des prévisions de dépenses). La poursuite de l'effort pour mieux flécher les prévisions de dépenses a permis de répartir de façon plus réaliste l'utilisation des crédits. Désormais l'axe Formation initiale et continue représente 43% des prévisions de dépenses (37% pour le Pilotage). E Espéret souhaite connaître le montant dépensé à ce jour sur cet axe.

C Costa répond 120 000 €. Il ajoute que la prévision budgétaire pour 2016 tient compte du transfert de certaines dépenses qui étaient jusqu'alors inscrites sur l'axe pilotage. Il donne l'exemple des véhicules de service. Un premier a été acheté en 2015 et imputé intégralement sur l'axe Pilotage. Un autre sera acheté en 2016 mais son imputation sera double (une partie sur l'axe pilotage et une autre sur l'axe Formation initiale et continue). Ce choix a été motivé par le fait que les véhicules de services sont utilisés pour ces deux types de dépenses.

- le Pilotage :

Compte tenu de ce qui vient d'être évoqué et contrairement à l'axe précédent, son montant est en légère diminution (189 273 € au BP 2016 contre 195 456 € au BP 2015). Il s'agit des moyens destinés à soutenir les activités de l'ESPE. Les principaux postes de dépenses sont les frais de mission (67 000 €), les fournitures administratives, les petits matériels informatiques, la location et la maintenance de copieurs (59 000 €), la communication (19 300 €)

- la Vie étudiante :

35 000 € sont prévus (31 600 € au BP 2015). 25 000 € sont budgétés pour des bourses à destination des étudiants souhaitant effectuer un stage à l'étranger.

M Cottron précise que ces bourses sont complémentaires à celles versées par le Conseil régional. Le montant versé par l'ESPE dépend du volume des dépenses de l'étudiant et du montant versé par le Conseil régional afin que tous les étudiants reçoivent la même aide globale sur une même destination.

C Costa ajoute que 10 000 € sont par ailleurs prévus pour les activités associatives et culturelles des étudiants.

- la Recherche :

26 500 € sont prévus (21 500 € au BP 2015). Les principales prévisions de dépenses concernent les frais de déplacement (11 000 €), la participation aux colloques (3 000 €), le matériel informatique (10 000 €).

- l'immobilier :

34 500 € sont inscrits au BP (47 000 € au BP 2015). La majorité des prévisions de dépenses concerne les fournitures d'entretien (16 000 €) ainsi que les travaux d'entretien (9 000 €). C Costa précise que le volume de cet axe diminue car de plus en plus de dépenses sont prises en charge par la DLPI.

C Costa conclut en précisant que le budget 2016 est en relative augmentation par rapport à l'exercice précédent puisque celle-ci est principalement due à l'inscription des recettes provenant des reversements d'UP Pro lesquelles n'étaient jusqu'alors pas budgétées bien que versées à l'ESPE en cours d'exercice. Il ajoute que les crédits devraient être suffisants compte tenu du taux de consommation actuel, certes en augmentation par rapport aux exercices précédents mais qui demeure nettement perfectible (66% au 12/10/15). Enfin il insiste sur la vigilance qui devra être opérée sur la consommation de l'UB Paie.

B Lebot souhaite évoquer le fait que désormais, les frais de déplacement ne sont plus remboursés dès lors que le déplacement se fait dans l'agglomération niortaise.

C Costa répond que selon le décret relatif à la prise en charge des frais de déplacement, l'agent est considéré en mission dès lors qu'il se déplace en dehors de sa résidence familiale ainsi que de sa résidence administrative. Il ajoute que cela n'est pas nouveau et que les déplacements à l'intérieur de l'agglomération poitevine ne sont jamais remboursés.

J-P Biollet précise que la procédure est identique dans la composante SFA même s'il est vrai que les déplacements peuvent être fréquents.

Le Conseil d'École doit se prononcer sur le budget

Nombre de votants : 17 (9 présents et 8 procurations)

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 3

PROJET ADOPTE,

Les membres présents de l'université de la Rochelle précisent qu'ils s'abstiennent car le budget concerne une composante de l'université de Poitiers

POINT 4 : RECRUTEMENTS D'ENSEIGNANTS POUR LA RENTRÉE 2016

1/ Recrutement en cours d'un Prag-PRCE sur un profil numérique éducatif

Dans le cadre du développement de sa politique du numérique, un poste de statut 2nd degré discipline « Sciences industrielles pour l'ingénieur option informatique et numérique » rattaché à l'ESPE est à pourvoir pour le 1er septembre 2016. Le processus de recrutement est en cours.

2/ Une information sur le départ d'un professeur des écoles suite à départ en retraite d'un collègue de statut PE

Un collègue en poste à l'ESPE, de statut professeur des écoles, est susceptible de faire valoir son droit à retraite pour la rentrée 2016. Si ce départ se confirmait, un poste de professeur des écoles sera mis au recrutement en raison des besoins spécifiques pour les enseignements et l'encadrement du MEEF 1er degré.

3/ Proposition de recrutement d'un MCF en sociologie de l'éducation

Suite à la mutation en interne au 1er septembre 2015 de notre collègue Fanny Renard, Maître de conférences en sociologie, l'ESPE bénéficie pour l'année en cours d'un demi-poste d'ATER pour assurer sur notre site d'Angoulême les enseignements dans cette discipline.

Il est proposé le recrutement pour septembre 2016 d'un Maître de conférences en sociologie (profil sociologie de l'éducation) avec rattachement au laboratoire Gresco.

B Lebot précise que les enseignants chercheurs ont une certaine pression de leur laboratoire, il serait bon d'insister auprès des laboratoires pour que ceux-ci prennent plus en compte les travaux de recherche en interne.

M Cottron indique qu'il faut être prudent car les enseignants chercheurs doivent du temps de recherche à leur laboratoire de rattachement. Les directeurs de laboratoire poitevins acceptent que les enseignants chercheurs effectuent des recherches pour l'ESPE.

J Bouchand note que les sciences de l'éducation devraient être privilégiées, malheureusement le fait de ne pas avoir de laboratoire dans ce domaine à l'université de Poitiers est un problème. A chaque recrutement en sciences de l'éducation, il faut rattacher l'enseignant à un laboratoire existant de Poitiers (D Escorcia au CERCA, J Bouchand et S Netto à Techné, H Dupont et MH Jacques au GRESCO). Il n'y a pas de réponse institutionnelle à cette question. Le profil en sociologie couvrira les besoins en sociologie de l'éducation mais pas forcément en analyse de pratique, ce qui est pourtant une nécessité.

D'autre part, M Cottron rappelle que la non existence d'un laboratoire en sciences de l'éducation n'est pas particulière à notre université. Les universités de Lille, Toulouse et Marseille ont choisi de créer une structure fédérative de recherche sur des objets d'éducation comparable au fonctionnement d'une MSHS. Il faut soutenir des collaborations au niveau de la Comue. Les journées recherche Comue sont d'ailleurs organisées pour cela.

J Bouchand indique qu'il serait intéressant de travailler sur l'axe MSHS et qu'il faudrait avoir plus d'enseignants en sciences de l'éducation dans les ESPE.

E Espéret serait plutôt favorable à la création d'un institut fédératif du même type que ceux du CNRS. L'idée serait que des enseignants chercheurs, tout en poursuivant leurs travaux de recherche en laboratoire puissent s'impliquer sur des projets en éducation.

B Lebot précise qu'il est important de spécifier dans le profil de recrutement que l'enseignant devra s'impliquer dans les recherches ESPE.

M Cottron répond que c'est déjà le cas.

E Esperet souligne qu'une discussion préalable au recrutement est nécessaire entre le directeur de laboratoire et le directeur de l'ESPE.

Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur le recrutement d'un maître de conférences en sociologie pour la rentrée 2016 :

Nombre de votants : 17 (9 présents et 8 procurations)

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

PROJET ADOPTE

POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

B Lebot souhaite savoir, compte tenu des départs successifs en mathématiques (un PU et un PRCE sur les 2 années passées et le départ probable de B Lebot), si un recrutement en mathématiques est prévu d'autant qu'il n'y a pas de recherches en mathématiques.

M Cotttron indique qu'il n'a eu aucune demande de la part du département de mathématiques suite à la journée des départements. Il faut, pour faire une demande de recrutement avoir un poste vacant au moment de la campagne. Pour le poste de PRCE, F Tempier a été promu à la rentrée 2015 donc pas d'anticipation possible. Le poste de B Lebot est susceptible d'être vacant mais il sera mis au mouvement uniquement lorsque le départ sera confirmé. Seuls les départs en retraite sont anticipés. D'autre part, F Dupont, est en thèse, il bénéficie depuis 3 ans d'une décharge de l'université de Poitiers pour sa thèse, que cette année cette décharge se monte à 96h à laquelle s'ajoute une décharge de 128h du rectorat.

A priori, l'an prochain son service sera complet. De plus, pour le suivi des mémoires en mathématiques, M. REM pourrait tout à fait diriger des travaux des étudiants et stagiaires.

Un questionnaire a été soumis aux membres du CE afin de savoir si la proposition d'instaurer des conférences sur des problématiques liées à la recherche en éducation était pertinente pour les membres de CE. Onze membres ont répondu (sur 18) l'intervention de J C Croizet a été appréciée et les membres du CE sont d'accord pour continuer. La prochaine conférence pourrait se tenir lors du CE de décembre.

La séance prend fin à 16h15.

Le prochain Conseil d'Ecole se tiendra sur le site de Poitiers à 14h le 11 décembre 2015.

Le Président
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

Les secrétaires de séance,
Hélène DESORMES
Christophe COSTA